

nière que s'il s'agissait d'une dette régulière. Cela nuit considérablement au crédit de la province.

L'hon. M. DUNNING: Non au point de vue de nuire au crédit de la province. Je voudrais assurer l'honorable représentant que j'aimerais lui montrer un grand nombre de lettres,—oui, il y en a des centaines,—venant de personnes malheureuses au point de déterminer des obligations de l'Alberta, pour de petits montants. Ces gens me disent, en protestant amèrement, que le fait de vivre en dehors de l'Alberta et de ne pas posséder des certificats d'épargne de cette province, car elles possèdent des obligations de \$1,000 à la place, les empêche d'obtenir un seul sou. Je devrais dire qu'elles obtiennent à peine la moitié de l'intérêt qui leur est dû. Au sujet des certificats d'épargne, on s'efforce pour les rembourser intégralement. Voilà la plainte que l'on a faite. Elle ne vient pas de moi, mais je fais observer à l'honorable député qu'aux yeux de ceux à qui cet argent est dû aux termes d'un contrat, c'est l'argent destiné à payer leur intérêt que l'on fait servir, d'après le plan élaboré pour l'année prochaine, et jusqu'à concurrence de \$1,200,000, à rembourser intégralement les certificats d'épargne de l'Alberta. Ces certificats font autant partie de la dette de l'Alberta que les autres obligations. La seule différence se trouve dans le fait qu'ils sont dus à des habitants de l'Alberta, tandis que les pauvres gens qui détiennent des obligations, en petites coupures, voient leur intérêt réduit de moitié. C'est là un des malheureux incidents qui accompagnent tout plan général de réduction arbitraire de l'intérêt.

Cependant, si l'Alberta avait besoin de fonds cette année, moyennant un impôt, que la banque dit avoir été fixé dans une mesure raisonnable, et subordonné à l'administration économique que l'on critique quelque peu en ce qui concerne les dépenses en perspective pour les routes et les ponts, ce serait une autre histoire. Cependant, la province a lieu d'espérer qu'elle n'aura pas seulement assez d'argent pour les services essentiels de la province, y compris les secours et que le déficit estimatif vient seulement de son désir de payer un montant notable des certificats d'épargnes dont j'ai parlé.

Je passe maintenant au dernier point mentionné par le leader de l'opposition. Il prévoit que l'Alberta décidera peut-être durant l'année de payer les intérêts en entier. Je ne dirai pas si c'est probable ou non, mais le leader de l'opposition est d'avis que le Dominion devrait aider dans ces circonstances.

Le très hon. M. BENNETT: Traiter la province comme dans les autres cas.

[M. Blackmore.]

L'hon. M. DUNNING: Je dirai simplement, à cet égard, que nous acceptons cette responsabilité, et si nous acceptons également que la situation budgétaire de la province est telle que le dit la banque, nous reconnaissons alors un déficit de \$600,000 dans l'Alberta cette année, d'après le rapport de la banque. Je dirai à mon très honorable ami que ce déficit ne deviendra certainement pas sérieux avant la fin de l'année financière, et je suis sûr que, dans ces circonstances, nul gouvernement fédéral ne refuserait de proposer à la Chambre, au moment voulu, et dès que ce serait convenable, des conditions exactement les mêmes et d'après le même principe que celles que nous avons accordées aux autres provinces dans une situation analogue. En effet, au lieu de modifier notre principe pour nous conformer à ce qu'une province désire faire, nous aurions la situation d'une province se conformant au principe qui avait été appliqué aux deux autres. Je m'en remets au jugement de mes collègues de la Chambre en déclarant que je suis certain que dans de telles circonstances il faudrait prendre des mesures pour faire face à la situation.

Je ne crois pas avoir autre chose à dire mais j'espère avoir au moins convaincu les honorables membres du groupe du Crédit social de l'Alberta que le Gouvernement et moi-même, en ma qualité de ministre chargé de conseiller le Gouvernement touchant ces questions, avons cherché à éviter la moindre injustice dans notre attitude à l'égard d'aucune des provinces qui ont été impliquées dans ces difficultés. Comme je l'ai fait observer, la Colombie-Britannique a subi un refus dans des circonstances identiques et j'oserai déclarer que cette province est heureuse aujourd'hui qu'on lui ait refusé le prêt.

M. PELLETIER: Par quels fonds a-t-elle remplacé le prêt?

L'hon. M. DUNNING: Je ne puis le dire dans le moment mais je sais que, s'appuyant sur son propre crédit...

M. PELLETIER: C'était un fonds d'amortissement, n'est-ce pas?

L'hon. M. DUNNING: Je crois qu'elle a utilisé une partie de ces sommes, et le crédit de la Colombie-Britannique sur les marchés de l'univers n'a cessé de s'améliorer depuis ce refus. Je pense que je n'ai pas autre chose à ajouter.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité pour la discussion des articles, sous la présidence de M. Sanderson.)

Les articles 1 à 6 inclusivement sont adoptés.